# Fiche pratique : Répondre à un Appel à Projet

1. Pourquoi répondre à un appel à projet ?

Répondre à un appel à projet (AAP) c’est avant tout l’opportunité de pouvoir réaliser une action qui sans cela n’aurait pas vu le jour. Les ressources apportées par les AAP sont cruciales pour la mise en œuvre d’une action culturelle, ils sont également l’occasion de réfléchir aux actions que l’on souhaite mener au sein de sa structure. Cette action peut déjà être en cours, auquel cas l’AAP viendra compléter les financements déjà existants, ou il peut s’agir d’une action inédite créée spécialement pour l’offre proposée par l’AAP.

La première étape est évidemment la sélection du bon AAP pour votre projet.

2. Identifier son appel à projet

Trouver le bon AAP commence par la mise en place d’une veille visant à identifier les offres qui correspondent le mieux à vos actions. La veille consiste à surveiller régulièrement les offres d’AAP pour trouver celui, ou ceux, qui vous permettront de financer votre action. La régularité est un point important de la veille, les AAP se faisant dans une temporalité courte : le temps entre le lancement de l’AAP, la décision de répondre à celui-ci et l’envoi du dossier demande beaucoup de réactivité et de créativité[[1]](#footnote-1).

Plusieurs ressources sont disponibles pour faciliter votre veille :

-Les AAP du ministère de la culture sont tous référencés sur leur site [https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets](https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets%20)

-La Chambre Régionale de L’Economie Sociale et Solidaire Hauts-de-France a créé un moteur de recherche référençant la plupart des AAP de l’ESS <http://www.appelaprojets.org>

-L’association Arts & Santé La Manufacture présente les 3 AAP annuels Culture et Santé de la DRAC et de l’ARS IdF

[http://arts-sante.fr/ressources/](http://arts-sante.fr/ressources/%20)

Vous pouvez également vous appuyer sur les informations transmises par vos différents partenaires qui réalisent eux aussi leur veille.

3. Comment répondre à un appel à projet ?

La création d’un pré-projet d’écriture est un bon point de départ, la mise en place d’un groupe de travail afin de trouver la formulation la plus adaptée à l’AAP pourra vous aider à poser les bases de votre réponse. Si vous doutez de la pertinence de votre projet et que vous souhaitez vous assurer qu’il corresponde aux demandes du financeur, vous pouvez contacter celui-ci ou consulter les projets déjà financés lors de précédentes éditions de l’AAP.

Chaque AAP aura son propre cahier des charges, et il est essentiel de vérifier que votre projet réponde à chaque critère de celui-ci. Soyez vigilants, ces critères pourront parfois orienter votre projet dans une direction, ou une ampleur, que vous n’imaginiez pas forcément.

Afin de vérifier que votre projet corresponde aux objectifs du cahier des charges, vous pouvez décliner ces objectifs en actions[[2]](#footnote-2)en utilisant des verbes à l’infinitif (acquérir, développer, rencontrer, devenir, ouvrir, enrichir…) libre à vous de faire marcher votre imagination !

Chaque AAP vous demandera à répondre à des questions différentes, cependant il est possible d’établir un plan type qui sera réutilisable comme base de travail pour la plupart des AAP :

A) **Présentation de votre structure :** Cette présentation brève vous permet de justifier votre légitimité à bénéficier du soutien prévu par l’AAP, vous montrez que ce projet s’inscrit dans la continuité de vos actions

B) **Enjeux du projet :** Vous résumez les objectifs de votre action et leurs apports pour vos publics

C) **Présentation des publics concernés** : Vous justifiez de votre connaissance du terrain et du public que vous touchez

D) **Présentation du projet :** Généralement la partie la plus importante de l’AAP, une présentation détaillée de votre projet et des actions que vous souhaitez mener, des partenaires que vous pensez solliciter, des moyens humains et matériels mis en place

E) **Budget prévisionnel :** La plupart des AAP vous demanderont de joindre un budget prévisionnel (BP). Celui-ci reprend en détail les charges de votre action et la façon dont elles vont être financées (fonds propres, fondations, dons…et AAP bien sûr !). Les fonds apportés par l’AAP ne seront pas les seules sources de financement de votre projet et il est important de les diversifier. Ce reste « prévisionnel » et il restera à mettre en regard avec la réalité. Il est important néanmoins de ne pas le surestimer (les financements obtenus pourraient ne pas être suffisants) ni de le sous-estimer (un manque de financements pourrait mettre en péril la concrétisation du projet.

La plupart des AAP vous demandent d’évaluer votre projet. Il sera alors à vous d’établir une liste d’indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs, ainsi que de leur associer une méthode pour les recueillir (questionnaire, évaluation du nombre de personnes touchées par l’action…). Choisissez des indicateurs simples à recueillir ainsi qu’une méthode qui soit reproductible, surtout si votre action est appelée à se répéter.

Il ne tient plus qu’à vous de vous lancer dans la recherche d’un AAP et de commencer la rédaction du dossier qui pourrait vous permettre de réaliser l’action que vous attendiez tant !

4. D’autres ressources

-Appels à projet de la région Ile-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services>

-Appels à projet de la ville de Paris :

<https://www.paris.fr/appels-a-projets>

-Fondation de France :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/etre-soutenu-par-la-fondation-de-france>

-ADMICAL, le portail du mécénat :

<https://admical.org/categories-articles/les-appels-projets>

Fiche pratique réalisée par SOUFFLEURS DE SENS

Pôle Art et Handicap 75, Imago le Réseau

2021

1. BRETON Éléanor, « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix*, 2014/1 (N° 105), p. 213-232. [↑](#footnote-ref-1)
2. PENNEC Chloé, « Comment mettre en place une réponse à un appel à projet ? », Université du Mans, 2015. [↑](#footnote-ref-2)